

Contrat & Conditions Générales de Ventes SEKUNDI SOLVENCY 2013-05

Entre :

Société :

Fonction du signataire :

Nom et prénom du signataire :

Adresse :

CP & Ville :

Téléphone :

Email:

Forme juridique:

N°TVA :

N°R.C:

Et / and :

Société Gevo Credit management sàrl au capital de 25.000 € dont le siège se situe : 5 rue Pégase - Aéroport 1 – 67960 Entzheim - FRANCE • N°TVA FR 54531492890 • RC N° 531492890 • Siret 531492890 00011 Agissant aux présentes en la personne de Monsieur Georges Vonfelt • Gérant et seul habilité à engager la société. Lieu de juridiction: Strasbourg/

Le présent contrat autorise le client à consulter et acheter une ou des unité(s) d'analyse de solvabilité - 1 unité est égale à une analyse de solvabilité. Ces unités sont créditées sur votre compte sur le site www.sekundisolvency.eu et sont valables 12 mois à partir de la date d'achat

NOS TARIFS :

Prix unitaire HT

RENSEIGNEMENT DE SOLVABILITE (1 à 19 unités)

15 €

RENSEIGNEMENT DE SOLVABILITE (20 à 49 unités)

10 €

RENSEIGNEMENT DE SOLVABILITE (50 unités et plus)

7 €

Je souhaite commanderunités Sekundi Solvency

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales reprises au verso.

Agissant aux présentes en la personne de: _____

Qui déclare disposer juridiquement du pouvoir d'engager la société ci-dessus mentionnée.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les documents signés à gevo@gevo.fr

Le/...../.....

Le/...../.....

Le client (Date, cachet et signature)

Gevo Credit Management

()

()



GEVO CREDIT MANAGEMENT

5 RUE PEGASE - 67960 ENTZHEIM – France - www.sekundisolvency.eu

tél +33(0)390401640 – fax +33(0)390401641 mail : sekundisolvency@gevo.fr

Conditions générales applicables au Contrat de renseignements d'analyses financières

SEKUNDI SOLVENCY 2013 / 05

Conditions générales de vente pour la fourniture d'analyses de solvabilité.

1 / Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les commandes faites par le client qu'elles aient ou non été souscrites en faisant référence aux présentes. Ces conditions générales de vente réglementent la vente d'appréciations de solvabilité et toutes les informations y afférentes. La vente de ces informations est faite uniquement pour les besoins de l'activité professionnelle du client et elles ne peuvent être utilisées que dans le cadre de cette activité professionnelle.

Toute commande, toute signature d'un contrat ou tout accès au service implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales de vente. Toute convention contraire émanant du client sera réputée non écrite. Gevo - Sekundi se réserve le droit de modifier ces conditions générales de vente à tout moment. Il est de la responsabilité du client de vérifier qu'il a bien lu la dernière version de ces conditions générales, ce qu'il peut faire en se connectant sur le site dédié.

2 / Toutes les informations, renseignements, notes, références de toute nature procurées par Sekundi sont de nature strictement confidentielle. Elles doivent être traitées comme telles et ne sont transmises que sous cette condition. Le transfert d'informations même partielles à des tiers est strictement interdit y compris l'usage dans des procédures judiciaires ou similaires, de même qu'il est interdit de faire référence d'aucune manière que ce soit à Gevo-Sekundi.

Pour le cas d'utilisation de ces données dans le cadre de la distribution commerciale du client ou dans le cadre de ses relations financières (banques, assurance crédit, ou autre) il devra obtenir de ses partenaires le même engagement de confidentialité et de limitation de responsabilité. Il sera rendu responsable de tout dommage et désavantage subi par Gevo-Sekundi en raison du non respect de cette obligation que ce soit de son fait ou de celui de l'institution financière concernée. L'analyse de solvabilité faite par Sekundi est basée sur les informations mis à notre disposition. Pour ce qui concerne les procédures judiciaires, les titres exécutoires ou non, leur validité ou autre ce type d'information ne peut être objectivement analysé dans chaque cas, plus particulièrement pour ce qui concerne les procédures en cours ou toute action liée à du recouvrement de créance. Ce type d'information est à considérer comme fourni à titre indicatif sans autre forme d'évaluation. Pour l'interprétation de nos index de solvabilité nous vous remercions de vous connecter sur notre page internet.

3 / Le client renonce à tout souhait de connaître les sources d'information de Gevo-Sekundi, les critères de sélection, les personnels impliqués et il reconnaît que Gevo-Sekundi n'est pas en mesure de mesurer l'objectivité de toutes les informations disponibles. Sekundi ne peut être tenu pour responsable pour toute action ou décision liées au client et basé sur les informations procurées par Sekundi. La responsabilité de Sekundi est limitée aux fautes intentionnelles ou négligences graves de ses employés ou agents.

4 / Toute demande de règlement de Sekundi est à honorer sans délai et sans déduction d'aucune sorte. En cas de retard de paiement un intérêt de retard sera du basé sur le taux légal majoré de 8 %.

5 / Les droits et engagements contractuels du client ne peuvent d'aucune manière être transférés même partiellement à des tiers.

6 / Toute modification contractuelle de quelque sorte qu'elle soit nécessite l'agrément des personnes habilitées à engager Sekundi.

7 / Les informations pourront être obtenues pendant la période de souscription confirmée par écrit.

8 / En cas de demande d'informations complémentaires à celles fournies, Sekundi les fournira pour un prix complémentaire.

9 / Sekundi est en droit de refuser à tout moment et sans en donner la raison de divulguer des informations ou d'annuler une souscription. Dans ce cas le souscripteur se verra créditer la période restante. Des commandes passées hors abonnement seront facturés au tarif unitaire usuel et conforme au tarif en vigueur. Il sera procédé de même si les commandes dépassent le montant souscrit ou s'ils ne sont pas couverts pas une souscription.

10 / Sans tenir compte des moyens utilisés pour transmettre l'information (courrier, écrits de toute sorte, transmission de données ou autre) le client confirme lors du passage de la commande avoir un intérêt légitime d'obtenir le plus d'informations possibles dans le respect des lois informatique et liberté. Le client s'engage également à respecter les engagements de confidentialité tels que définis par les lois informatique et liberté et à faire respecter ces obligations par ses agents et employés.

11 / Tout litige entre Gevo-Sekundi et le client sera réglé par l'arbitrage selon les règles du CEPANI par un ou plusieurs arbitres nommés selon ces règles. Le tribunal arbitral sera composé de 3 membres. Le siège des arbitres devra être à Bruxelles. L'arbitrage sera fait en anglais. La loi du contrat est la loi belge Les parties excluent toute possibilité de renoncer à la procédure de l'arbitrage

Merci de nous retourner le document daté et signé à gevo@gevo.fr

()